

Remboursements des frais de Généralisations Mouvement - Fédération des Landes

Leur code sur la feuille de mission

Les frais de déplacement doivent être justifiés par une autorisation ou une convocation.

Pour tout administrateur départemental ou Régional en mission ou voyage, les frais qu'il aura engagés pendant tout le déplacement, domicile à domicile, lui seront remboursés sur justificatifs conformément aux dispositions ci-après.

TRANSPORT :

Dans les cas les plus généraux, le moyen de transport le plus économique sera privilégié.

La règle du covoiturage est à privilégier.

Plusieurs administrateurs en mission ou voyage sur un même lieu de destination devront se concerter afin d'établir ensemble quel sera le moyen de transport le plus économique à prendre (covoiturage ou S.N.C.F.)

TRAIN : (Réservé aux délégués statutaires pour les déplacements nationaux)

- Billet de 2^{ème} classe (TGV ou non). 1^{ère} classe exceptionnellement pour des raisons motivées.
- Carte de réduction ou d'abonnement (prise en charge par la fédération si rentable)
- Déplacement entre gare et lieu de destination, c'est le moyen de transport le plus rapide et le moins onéreux qui sera privilégié.

VOITURE PERSONNELLE :

- Barème de remboursement pour déplacements justifiés 0.41 € du kilomètre.
- Frais de stationnement au vu du ticket (remboursement sous certaines conditions)
- Frais d'autoroute (idem frais de stationnement)

REPAS :

- Pour les réunions de bureau suivies d'un. C.A (15 € - maximum)
- Pour les jeux, le grand rassemblement : au prix coûtant, sur présentation des justificatifs.
- Pour le comité de lecture, réservé aux membres du comité de rédaction : 17 € maximum sur présentation d'un justificatif.

Déplacements justifiant un remboursement :

leur code

Les réunions

- | | |
|----------------------------|----|
| ▶ Bureau | A1 |
| ▶ Conseil d'administration | A2 |
- Le remboursement est accordé aux délégués titulaires sauf dans les cas où le covoiturage n'est pas réalisable*

Le bulletin

- | | |
|---------------------|----|
| ▶ Comité de lecture | B1 |
|---------------------|----|
- Les repas sont remboursés uniquement aux membres du comité de lecture qui œuvrent dans le comité de rédaction*
- | | |
|-----------------------|----|
| ▶ Comité de rédaction | B2 |
|-----------------------|----|

Missions de la trésorière

- | | |
|----------------------------|----|
| ▶ Comptabilité mensuelle | C1 |
| ▶ Vérification des comptes | C2 |

Développement

- ▶ Développement - commission D1
- ▶ Développement - rencontre avec les clubs non affiliés D2

Représentation

- ▶ Représentations dans les clubs et les instances pour les membres délégués par le président de la FD 40 R1
- ▶ Représentations ASEPT/MSA R2
- ▶ Représentations CODERPA R3
- ▶ Représentations dans les réunions de nos partenaires R4
- ▶ Représentations SECURITE ROUTIERE R5
- ▶ Représentations dans les autres Fédérations R6

Formations

- ▶ Responsables de clubs F1
- ▶ Administrateurs F2
- ▶ Dans les clubs F3
- ▶ Autres F4

Manifestations

- ▶ AG de la FD40 (pour les responsables qui ont aidé à la préparation) M1
- ▶ Grand Rassemblement (pour les responsables qui ont aidé à la préparation) M2
- ▶ Journées Nationales (3 délégués statutaires) M3
- ▶ Séminaire des Présidents (président dpt.et régional si issu de FD40) M4
- ▶ Autres M5

Jeux

- ▶ Commission J1
- ▶ Pétanque - pré-sélections JP1
- ▶ Pétanque - départemental JP2
- ▶ Pétanque - régional JP3
- ▶ Pétanque - CAREM JP4
- ▶ Pétanque - national JP5
- ▶ Quilles JQ
- ▶ Belote départementale JB1
- ▶ Belote régionale JB2
- ▶ Tarot JT1
- ▶ Dictée JD

Préparation des voyages

- ▶ Commission V1
- ▶ Déplacements pour transactions V2

URA

- ▶ Réunions et AG de l'URA U1

Frais du président de l'URA autres que les CA

- ▶ Journées Nationales U/P1
- ▶ Séminaire des Présidents U/P2
- ▶ Représentation dans les autres FD U/P3
- ▶ Pétanque - régional U/P4
- ▶ Belote - régional U/P5

N.B. La codification a été mise en place dans le cadre de la comptabilité analytique de la FD 40. Certains codes peuvent ne jamais servir.